

Maître d'ouvrage
Commune de KERLOUAN

NOTICE EXPLICATIVE DU PROJET
RESUME NON TECHNIQUE

Etude
Rechargement en sable du cordon dunaire de
"Rudoloc"

1. INFORMATIONS GENERALES

Désignation du Demandeur

Commune de KERLOUAN
Rue de la Côte des Légendes
29890 KERLOUAN
Téléphone : 02 98 83 93 13
Courriel : mairie.kerlouan@wanadoo.fr

Personne en charge du dossier : Amélie LE JEUNE, Chargée d'urbanisme

Objet de la demande : Projet de rechargement en sable du cordon dunaire de Rudoloc, en provenance de la plage du Crémiau (zonés en "espaces remarquables") avec enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L.121-26 du Code de l'Urbanisme.

2. LA PROCEDURE POUR UN PROJET DE RECHARGEMENT EN SABLE

Le projet de rechargement en sable de la dune de "Rudoloc" se fera à partir de sable récupéré sur la plage de "Crémiau". Ce projet s'inscrit dans le cadre de la procédure suivante. Il n'y a pas eu de concertation préalable d'organiser avant l'enquête publique.

- Demande d'**examen au cas par cas** expédiée le 04 juillet 2016 à la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne – arrêté préfectoral du 10 août 2016
- Demande d'**autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime** expédiée le 19 novembre 2016 à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. – avis favorable du préfet du Finistère du 31 janvier 2017
- **Evaluation d'incidences Natura 2000** expédiée le 16 mars 2017
- **Enquête publique** organisée selon les articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants du code de l'environnement

3. PRESENTATION DE LA COMMUNE

L'opération projetée se trouve sur le territoire de la commune de KERLOUAN, située au Nord du Finistère. Elle couvre une superficie de 1 780 hectares, s'étend sur 6km du Nord au Sud et sur plus de 7 km d'Est en Ouest. La commune dispose d'un linéaire côtier long de 14 km environ et totalise actuellement environ 2 300 habitants.

L'habitat s'organise en un pôle principal : le centre bourg. Il est également disséminé selon les axes routiers sous forme de lieudits et le long de la côte.

Les sites de projet se trouvent au Nord Est de la Commune. Il s'agit de prélever du sable sur la plage du Crémiou pour recharger le cordon dunaire de la plage de Rudoloc.

4. NATURE DU PROJET

Le projet qui fait l'objet du présent dossier est une opération de protection des dunes pour recharger ponctuellement le cordon dunaire de la plage de Rudoloc qui se situe à proximité d'une zone Natura 2000 et dans la zone de périmètre du site classé "hameau de Meneham et côte avoisinante" (servitude AC2 – site naturel classé). Ce projet n'aura donc pas d'incidences au regard des directives Natura 2000.

- **Historique :**

Ce cordon dunaire connaît un phénomène d'érosion naturelle, qui a été amplifiée lors de la tempête de mars 2008. A cette époque, à l'Ouest de la cale de Rudoloc, la dune avait considérablement reculé. Lors d'une visite sur place en 2009 des services de l'Etat, la possibilité de transporter du sable d'un autre site de la Commune pour recharger la dune très érodée avait été évoquée. Effectivement, à l'Est de la Commune, la plage du Crémiou se recharge chaque année considérablement et la cale d'accès à la mer doit même être désensablée pour assurer son usage : on y recense entre 1 m et 1m 20 de hauteur de sable sur une partie de sa longueur, parfois plus. Comme le sable de la plage du Crémiou présente les mêmes caractéristiques que celui de Rudoloc, il avait été décidé en 2009, d'utiliser une solution douce contre le recul du trait de côte. Aussi, un transport de sable du Crémiou vers Rudoloc avait été réalisé en 2009.

Suite aux tempêtes des hivers 2013 et 2014, le cordon dunaire a de nouveau reculé et est revenu au niveau d'érosion de 2008, soit un déficit de sable de 900 m3.

Un sentier PMR et une route côtière, très fréquentée, situés au – dessus du site de Rudoloc, sont fortement menacés. Des habitations se situent également à l'arrière de ce cordon dunaire qui constitue une protection contre la submersion marine et protège une zone d'Aléa Moyen du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondation par Submersion Marine.

- **Projet :**

La mairie envisage donc de transporter de nouveau du sable au niveau de la cale et de la plage du Crémiou (900 m3), qui se sont ensablés et de le transporter sur la plage de Rudoloc afin de recharger et conforter le cordon dunaire qui a reculé fortement suite aux tempêtes des hivers 2014 et 2015. Pour assurer le maintien du sable sur le cordon dunaire et le protéger, des ganivelles seront installées pour conforter cet apport et canaliser les fréquentations piétonnes.

Les travaux seront effectués par l'entreprise CABON au moyen de trois tracteurs et d'une pelle à chenilles. La période de rechargement aura lieu en septembre / octobre en période de mortes eaux. Pour la pose de ganivelles, ce sera l'entreprise JO SIMON qui interviendra.

Le coût estimé de l'opération est de 5 424 € pour le rechargement et 3 215.70 € pour la pose de ganivelles.

Pendant la durée du chantier, la commune va veiller à ce que les véhicules utilisés pour les travaux soient en bon état de fonctionnement afin d'éviter toute pollution par hydrocarbures.

Par arrêté du 10 août 2016, le préfet de la Région Bretagne a dispensé la Commune de Kerlouan de la production d'une étude d'impact.

Par délibération du 23 mai 2017, le Conseil Municipal de KERLOUAN a sollicité le Maire pour lancer l'enquête publique en vue d'obtenir l'autorisation d'un rechargement en sable du cordon dunaire de Rudoloc.